

Villeneuve-Loubet, le 22 Mars 2022

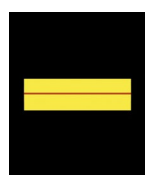
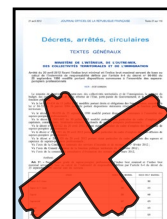
## Dialogue Social

DGSCGC

Hier, lundi 21 mars, Xavier Boy et Jérôme Sanfilippo représentaient la FA/SPP-PATS à une réunion de dialogue social avec le service de la DGSCGC. L'ordre du jour de cette réunion portait sur des projets de décrets et d'arrêtés issus de la loi Matras.

**Certaines revendications que nous portons depuis de nombreuses années, trouvent enfin une réponse favorable :**

**La suppression de l'arrêté du 20 avril 2012** fixant l'indice brut minimale et l'indice brut maximale servant de base au calcul de l'indemnité de responsabilité. Cet arrêté inéquitable est né du travail de destruction de la filière sapeur-pompier professionnel menée par la DASC en 2012.



**NBI**

**La suppression de la condition de sept ans** d'exercice dans les fonctions de chef d'agrès tout engin pour le bénéfice de la NBI de 16 points.



**ATTENTION** : ces documents ne sont pas finalisés, il s'agit seulement de documents de travail qui doivent être soumis aux différents arbitrages interministériels.

**Comptez sur notre détermination et notre vigilance dans l'aboutissement de ces textes avec la prise en compte de nos nombreuses remarques !**